



Compte-rendu du Comité Social d'Administration Locale (CSAL) du 13 janvier 2023 (reconvocation)

Ce premier CSAL est présidé par la Directrice départementale. Pour autant, rien ne change et l'année débute par les suppressions d'emplois !

FO a boycotté la première instance (cf. liminaire du 10/01/2023), dénonçant encore une fois des suppressions d'emplois au nom notamment de gains de productivité pour le moins hasardeux et la pression mise sur les services par toutes ces coupes franches.

1) Dossier PLF 2023 (vote) :

Le département comptait 263 emplois implantés au 1^{er} janvier 2022 :

IMPLANTES				
ES	A	B	C	TOTAL
29	43	126	65	263

Le PLF 2023 prévoit la suppression de 4 emplois nets. La répartition directionnelle va s'opérer comme suit :

SERVICES	EMPLOIS					
	Idiv CN	A	B	B Gé	C	total
SIP HAUTE MARNE		0	-1		-1	-2
SGC de CHAUMONT		0	-1		0	-1
SGC de SAINT-DIZIER		-1				-1
SGC de LANGRES					-1	-1
BCR		1				1
PUC CHAUMONT PART	-1	1				0
PUC CHAUMONT PRO		-1				-1
SDIF			2	-1		1
TOTAL DEPARTEMENT	-1	0	0	-1	-2	-4

La direction explique sa « cuisine » par les directives du PLF 2023, à savoir :

- Transferts entrants au titre de la taxe d'urbanisme,
- Renforcement de la lutte contre la fraude,
- Contribution MAGERFIP : en particulier gains de productivité au titre de la suppression de la TH et de la contribution à l'audiovisuel public (SIP), prise en compte de l'évolution charges/enjeux dans les services concernés (en l'occurrence les SGC), suppression d'un ldiv CN au titre du nouveau cycle de GPEEC des A+...
- Redéploiement d'un emploi de géomètre pour faire face aux missions fiscales.

Pour FO, cette répartition manque de cohérence et FO dénonce ces suppressions d'emplois basées sur les « gains de productivité » et pointe les incohérences et la gestion des plus hasardeuses, l'exemple le plus flagrant étant la création d'un emploi de A à la BCR, emploi pourtant supprimé en 2021...

Sur ce sujet, FO s'interroge sur l'affectation d'un A stagiaire, avant même la création du poste en 2022, alors que ceux-ci doivent être affectés prioritairement sur des postes vacants.

La direction noie le poisson et n'apporte pas vraiment de réponse mais avoue être un peu coincée par la Centrale.

FO demande si la BCR redeviendra un service indépendant ?

La direction estime qu'il est « possible » que l'intérim sur la BCR s'arrête.

FO s'interroge sur la pertinence du transfert d'un A du PUC Pro au PUC Part, alors que le PUC Pro a déjà du mal à accomplir toutes ses missions et que son ressort de contrôle aux entreprises devrait être une vitrine pour la DGFIP.

FO profite de l'occasion pour redétailler les missions de cette structure, estimant que la Direction ne connaît pas assez le sujet.

FO dénonce la logique intellectuelle de ce transfert, et souligne, en particulier, le risque des contrôles externes du PUC Pro.

La direction répond, visiblement très mal à l'aise et muette devant nos arguments, que l'IA est la principale source de cette suppression.

Cet aveu est particulièrement significatif pour l'avenir de nos missions !

La direction estime en outre qu'il faudra réfléchir à une ré-articulation des relations PUC-BCR, PUC-DIRCOFI.

FO vote contre ce projet

NOUS REVENDIQUONS L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS DE POSTES qui fragilisent encore plus les services concernés.

L'économie du PLF et sa logique paraissent absurdes, le NRP ayant conduit à la création de vastes services, difficilement gérables, qui voient leurs effectifs fondre à peine créés, l'exemple des SGC et du SIP étant criants, tout neufs et déjà en train de passer à la moulinette !

A fortiori, la logique du PLF 2023 contraint de déshabiller des services au profit d'autres, risquant de créer une sorte de concurrence malsaine entre services.

2) Questions diverses

-**FO** interroge la direction sur la situation du SIP départemental suite à notre saisie en décembre.

La direction répond qu'elle travaille à une organisation fine. Une nouvelle réunion des équipes sur le sujet doit avoir lieu courant du premier trimestre.

La direction précise que le responsable du pôle suit la situation avec attention.

FO invite les agents à nous faire part des difficultés dans ce domaine et précise que, dans ce contexte, les suppressions d'emploi au SIP sont pour le moins malvenues.

-**FO** interroge la direction sur les potentielles mesures de délestage en cas de charge sur les réseaux électriques.

Le 12 décembre 2022, la Direction Générale a publié une note relative à la préparation des services en cas de délestage électrique. En l'absence de communication sur ce sujet, **FO** souhaite connaître les modalités d'application au sein de notre département.

La direction estime que normalement, au vu de leurs infos, il ne devrait pas y avoir de coupures dans l'immédiat et que, le cas échéant, les agents seraient informés de la conduite à tenir au plus tôt.

-**FO** souhaite aborder la situation de l'EDR, qui à 3 personnes, se sent en difficulté et demande des précisions sur son statut et de cadrer l'exercice.

La direction répond qu'en effet réflexion doit être menée sur l'utilisation de l'EDR dans le cadre du NRP, tant sur la doctrine d'emploi que sur l'utilisation et l'organisation générale.

- **Les représentants FO-DGFIP en CSA**

Titulaires

**Grégoire Blondet, Julie Ludwig, Catherine Stark, Matthieu Testart et
Guy Zimberlin**